

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

RHÔNE 3

La 3e correction du Rhône franchit de nouvelles étapes dans le Chablais

La 3^e correction du Rhône (R3) se poursuit dans le Chablais avec plusieurs étapes majeures : la fin du chantier de la nouvelle digue des Grandes Îles, le lancement du premier chantier bi-cantonal aux Îles des Clous et la mise à l'enquête publique de la mesure prioritaire Delta dans les communes de Noville dès le 24 janvier et Port-Valais dès le 23 janvier jusqu'au 23 février 2026. Ces divers projets permettent à la fois de renforcer la sécurité face aux crues, de préserver la biodiversité et d'améliorer l'accueil du public le long des espaces riverains du Rhône dans la région.

Une nouvelle digue aux Grandes Îles (Bex et Ollon)

Le chantier de la nouvelle digue des Grandes Îles, sur les communes de Bex et Ollon, a démarré en septembre 2023 et s'est achevé fin 2025, respectant les délais annoncés. Le coût final des travaux s'élève à 12 millions des francs. Ces montants sont pris en charge par les cantons de Vaud et du Valais, à hauteur d'environ 20% chacun et par la Confédération à hauteur de 58%. Les communes participent également pour 2 à 3 %, selon les principes définis dans chaque canton. Cette répartition est valable pour l'ensemble des mesures prévues dans le Chablais. Ces travaux anticipés s'inscrivent dans une démarche plus globale de sécurisation de ce secteur face aux inondations et permettent une première étape de protection de la zone industrielle d'Aigle, située en aval. En raison de la fragilité de l'ancienne digue, cette construction permettra de mieux contenir les eaux en cas de crue, réduisant ainsi les risques de dégâts considérables. Des espaces ont également été aménagés le long de la digue afin de favoriser l'observation de la nature et la détente pour le public.

Premier chantier bi-cantonal : travaux aux Îles des Clous (Yverne et Vouvry)

Début 2026, le premier chantier bi-cantonal du projet de la 3^e correction du Rhône débutera aux Îles des Clous, sur les communes d'Yverne (Vaud) et de Vouvry (Valais).

Il commencera par des travaux forestiers, des fouilles archéologiques et des sondages géotechniques, afin de mieux connaître la qualité des sols et du sous-sol. Ces travaux permettront d'optimiser les étapes suivantes du chantier. Le chantier complet, qui s'étendra sur quatre ans pour se terminer à l'horizon 2029-2030, inclut l'assainissement d'une ancienne décharge, l'élargissement du Rhône, la consolidation de la digue valaisanne, ainsi que la construction d'une nouvelle digue côté vaudois. La revitalisation du Grand Canal et de l'étang de Versvey est également prévue. Devisée à un coût total de 113 millions de francs, cette mesure est financée par les deux cantons à hauteur d'environ 20% chacun. Une subvention fédérale de 55 à 60% est attendue. Les communes participent également pour 2 à 3%, selon les principes définis dans chaque canton.

Les cantons de Vaud et du Valais poursuivent ainsi leur action concertée dans le but de renforcer durablement la protection du Chablais face aux crues du Rhône. La sécurisation totale et durable de la plaine se fera avec la réalisation de toutes les mesures prévues dans le Chablais. Pour rappel, les chantiers des Grandes Îles et des Îles des Clous s'inscrivent en effet dans la Mesure prioritaire Chablais (MP Chablais), l'un des projets majeurs de la troisième correction du Rhône qui couvre un tronçon fluvial d'environ 15 km situé entre les communes de Bex/Massongex et le secteur d'Aigle/Vouvry. Les travaux anticipés s'intègrent pleinement dans cette mesure structurante.

Delta du Rhône : revitalisation mise à l'enquête (Noville et Port-Valais)
Actuellement canalisé jusqu'à son arrivée dans le Léman, le Rhône retrouvera une embouchure naturelle grâce à la mesure prioritaire Delta, qui prévoit la création de deux nouveaux bras en rive droite, à l'aval de la passerelle des Grangettes. Ces aménagements permettront notamment de restaurer la richesse écologique du site, de renforcer la protection de la population contre les inondations, et d'améliorer l'accueil du public dans les espaces riverains du Rhône dans cette zone. Devisée à 52 millions, cette mesure bénéficie d'un soutien supplémentaire de la Confédération pour son importance en termes de revitalisation, portant le taux de subvention fédérale entre 75 et 80% du montant total. Les cantons prendront en charge le solde déduction faite des participations communales définies pour l'ensemble du Chablais.

Ce projet sera mis à l'enquête publique dans les communes de Noville dès le 24 janvier et Port-Valais dès le 23 janvier jusqu'au 23 février 2026 pour les deux communes. L'ensemble du dossier pourra être consulté :

- au greffe de la commune de Noville ;
- au secrétariat de la commune de Port-Valais ;
- sur www.vd.ch/rhone3 et sur www.vs.ch/rhone.

Par ailleurs, une séance d'information publique se tiendra le 29 janvier 2026, à 18h, à Noville (Salle du Battoir, Chemin du Battoir 17) pour permettre aux citoyennes et citoyens de poser leurs questions et d'en savoir plus sur ce projet d'envergure.

À propos du projet Rhône 3 : La troisième correction du Rhône est un projet majeur visant à sécuriser le fleuve et ses environs, de sa source jusqu'au Léman (162 km), contre les risques de crue tout en améliorant les fonctions écologiques et sociales du

fleuve. Il implique de multiples actions d'envergure sur les cantons de Vaud et du Valais.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Canton de Vaud, DJES, Stéphanie André, cheffe de division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement (DGE), **021 316 43 45**

Canton du Valais, SDANA, Guillaume Favre-Bulle, chef du Service des dangers naturels, **027 606 34 93**